



DELIBERATION N° D2022_38 DU COMITE SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION

N° D2022_38

Autorisation de signer le marché pour l'évacuation et le traitement du bois des déchèteries

Le Comité syndical,

VU la délibération n° D2022_32 autorisant le Président à lancer le marché pour l'évacuation et le traitement du bois des déchèteries,

VU la tenue de la commission d'appel d'offres le 21 novembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le marché pour l'évacuation et le traitement du bois des déchèteries au regard des besoins du service,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Président à contractualiser avec l'entreprise CENTRAIS recyclage, pour un montant estimatif annuel de 122 380€ TTC.

Le présent marché prendra effet à compter du 02 janvier 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an par tacite reconduction.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT



Le Président

Jean-Michel DEZELU